

*Droit fiscal*

Le ministre a-t-il l'intention de le faire au moyen de la loi sur l'administration financière? Dans l'affirmative, a-t-il l'intention de le faire chaque année? Comment va-t-il remplir cet engagement? Car le ministre a pris, pas simplement en son propre nom, mais au nom du gouvernement, un engagement qui porte sur des sommes très importantes. La Chambre, le comité et les Canadiens ont certainement le droit de savoir comment il a l'intention de le remplir. Le fera-t-il par une loi ou a-t-il l'intention de prendre la voie détournée des décrets? Mais ce moyen a un passé douteux et on estime que les réductions obtenues de cette manière sont très difficiles à apprécier justement. Est-ce ainsi que le ministre se propose de procéder?

Le ministre devrait révéler maintenant la méthode qu'il préconise pour assurer que l'engagement pris envers Imperial Oil, Shell Oil et Cities Service sera rempli dans le respect de la raison, du droit et du Parlement.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Monsieur le président, je peux garantir au député que l'engagement sera rempli convenablement. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même, avons déclaré que la poursuite du consortium Syncrude reposait sur ses avantages intrinsèques. La seule exception faite au régime budgétaire actuel et dont elle bénéficie est la déduction des redevances. Cependant, à l'avenir, les dispositions la concernant dépendront de leur bien-fondé. A cause de cette position, nous envisageons de la mettre en vigueur, soit par un bill, aux termes de la loi sur l'administration financière ou d'une autre manière dépendant de la Chambre des communes. Je le dis au député de façon catégorique, la seule mesure de faveur dont elle bénéficie est la déduction des redevances. Toutes les autres dispositions de la loi s'appliquent en bloc au consortium Syncrude.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Les députés ont l'air bien pressés de voter. Ils n'étaient pas si pressés à huit heures, alors pourquoi le sont-ils maintenant? J'aimerais demander au ministre des Finances s'il veut dire à ce comité plénier que lui-même, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le président du Conseil du trésor se sont engagés à garantir aux trois partenaires privés du projet Syncrude que leurs versements au gouvernement de l'Alberta seront déductibles aux fins de l'impôt sans trop savoir comment ils s'y prendront. Le ministre le sait sans aucun doute maintenant. Cette loi ou un bill spécial constitue la façon idéale de faire. Que le ministre dise au comité à laquelle des deux méthodes il a l'intention de recourir.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Monsieur le président, j'ai donné tous les détails voulus au comité et aux députés. Il ne s'agit pas simplement de déductibilité des redevances. Dans le cas présent, nous étudions une entreprise commune ou en collaboration. La part du revenu de cette association qui devra revenir au gouvernement de l'Alberta, au gouvernement de l'Ontario et au gouvernement canadien ne sera pas attribuable aux trois autres parties de l'entente. Voilà comment est appliquée la disposition concernant la déductibilité. Elle peut être remise soit en vertu de la loi sur l'administration financière soit par un crédit spécial du Parlement. De toute façon, j'ai cerné clairement la situation et l'engagement du gouvernement au comité.

● (2120)

[Français]

**M. Fortin:** Monsieur le président, le ministre des Finances (M. Turner) a pris une position assez claire sur ce projet de loi. On sait que ce projet de loi sur les ressources naturelles entraîne un certain nombre de problèmes inter-provinciaux et fédéraux-provinciaux.

Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Étant donné qu'une conférence fédérale-provinciale aura bientôt lieu sur les ressources naturelles, sur l'énergie en général, peut-être après l'adoption de ce projet de loi, est-ce que le ministre peut dire, si les articles 4(2) et 4(5) du bill sont parties intégrantes des négociations avec les provinces, ou si les propositions qu'il a faites aux provinces, sur la conservation, l'utilisation de l'énergie, sont indépendantes de ce projet de loi?

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Monsieur le président, il y a quelques dispositions de ce projet de loi qui relèvent de la conservation. Dans le bill sur l'accise, qui a été présenté avant ce bill, on prélevait une taxe spéciale sur les bateaux à moteur, les avions privés, etc. Dans le bill à l'étude, on trouve des moyens de partager les revenus de l'exploitation des ressources naturelles, et le programme de conservation de l'énergie dépend d'autres mesures qui ne sont pas contenues dans cette partie du bill.

**M. Fortin:** Monsieur le président, je voudrais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), qui nous fait l'honneur de sa présence, s'il peut dire si cette taxe de redevance abolie en ce qui a trait aux compagnies pétrolières est une condition essentielle aux prochaines négociations fédérales-provinciales pour établir la position du gouvernement fédéral par rapport à ces négociations, ou bien si les articles 4(2) et 4(5) sont accessoires à ces négociations, et ne sont pas essentiels à la bonne marche et à la «finalisation» de ce débat?

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur le président, je dois dire à l'honorable député que, en effet, ces parties sont essentielles à la position fédérale. Cela constitue une condition fondamentale de notre situation, à l'effet qu'on doit avoir un revenu d'un certain niveau au gouvernement fédéral, en face de l'accroissement des taxes provinciales.

**Une voix:** Combien de fois avez-vous été présent à la Chambre durant le mois?

**Des voix:** Le vote!

**M. Fortin:** Monsieur le président, je comprends l'impatience de mes vis-à-vis à adopter ce projet de loi à l'aveuglette, mais je voudrais bien aller au fond des choses. Si vous voulez faire le jeu de me retarder, je peux jouer le même jeu. Allez-y, amusez-vous!

Monsieur le président, étant donné qu'on fait maintenant silence, je vais poser ma question. Étant donné que le ministre qui vient de dire que l'adoption des paragraphes (2) et (5) constitue une condition essentielle, je ne mets pas sa réponse en doute. J'aimerais maintenant savoir dans le cas où la Chambre adopterait ce projet de loi si le ministre peut donner des indications sur la position du gouvernement fédéral à l'égard des provinces de l'Est du Canada, quant au problème de la consommation, de l'utilisation et de la préservation de l'énergie canadienne?